

Aurélien Lignereux

LE CONSULAT ET L'EMPIRE

*Que
sais-je?*

À lire également en **Que sais-je ?**

COLLECTION FONDÉE PAR PAUL ANGOULVENT

André Encrevé, *Le Second Empire*, n° 739.

Arthur Chevallier, *Napoléon et le bonapartisme*, n° 4193.

Hervé Leuwers, *Les 100 mots de la Révolution française*, n° 4308.

Yves Bruley, *La Guerre de Crimée*, n° 4319.

Ce livre ne peut être reproduit ni utilisé à des fins
d'entraînement de systèmes d'intelligence artificielle.

La fouille de textes et de données est interdite
conformément à l'article 4(3) de la Directive (UE) 2019/790.

ISBN 978-2-7154-2992-5

ISSN 0768-0066

Dépôt légal – 1^{re} édition : 2026, septembre

© Que sais-je ?/Presses Universitaires de France, 2026
5, allée de la 2^e DB, 75015 Paris

Introduction

Faire tenir en un *Que sais-je ?* le Grand Empire qu'a bâti Napoléon le Grand à la tête de sa Grande Armée n'est pas un petit défi. En 1810, l'Empereur, qui a le goût des chiffres, objectait au sculpteur Canova venu présenter son buste de Marie-Louise que ses activités harassantes ne le lui en laissaient pas le loisir : « J'ai soixante-dix millions de sujets. Huit à neuf cent mille fantassins, cent mille cavaliers ; les Romains eux-mêmes n'avaient pas de telles forces : j'ai combattu quarante batailles ; à Wagram, j'ai tiré cent mille boulets de canon. » À sa suite, l'historien de l'Empire est un homme pressé, aspiré par la cavalcade événementielle. Et comment faire autrement quand, sous Napoléon, chaque jour ou presque fait date puisqu'à ses 14 campagnes s'ajoutent les lois fondatrices de telle ou telle institution et dont chacune a célébré son bicentenaire il y a une vingtaine d'années ?

Dans ces conditions, bien des auteurs, confrontés à une documentation considérable – 34 000 lettres pour la seule correspondance de Napoléon de novembre 1799 à avril 1814 –, ont choisi de dissocier, en des livres distincts, la biographie de Napoléon et l'histoire de la France à l'époque napoléonienne, l'étude du Consulat et celle du premier Empire, les affaires civiles et les questions militaires, les aspects intérieurs et les enjeux extérieurs, la France dans ses frontières actuelles et l'Empire français aux 130 départements, le durable

gravé dans le marbre des Codes et la gloire éphémère des batailles, l'histoire et la mémoire...

N'est-ce pas scinder ce qui est indissociable ? Des dynamiques convergentes alimentent l'extension du territoire et la mise en institution, la forme du pouvoir et le cours de la guerre. « La bataille d'Austerlitz a chevillé à jamais la couronne impériale sur la tête de Bonaparte », déplore, fin 1805, un royaliste bordelais, selon les propos rapportés par un bulletin de police. Mieux insérées dans une bibliographie internationalisée, les études napoléoniennes ont opéré leur propre tournant impérial sans que cette dimension soit toujours bien comprise faute d'un livre concis et accessible. Tel est donc l'objectif : faire connaître ce qui s'est joué lors de cette séquence intense, en envisageant l'Empire napoléonien comme un système de domination territoriale à l'échelle européenne, impulsé par la Révolution mais conjugué à une construction politique personnelle, au fil d'une trajectoire aussi fortuite que réfléchie, prospérant dans les guerres et disparaissant avec elles.

CHAPITRE PREMIER

Un coup d'État pour fonder l'État postrévolutionnaire

I. – « Cet état de choses ne peut durer » ?

Interpellant dans la cour des Tuileries au matin du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799) Botot, le secrétaire de Barras, directeur et homme fort du régime, Bonaparte se lance dans une tirade à l'intention de ses troupes qu'il passait en revue : « Qu'avez-vous fait de cette France que j'avais laissée si brillante ? » Et d'évoquer lois spoliatrices, misère et revers... si bien que « cet état de choses ne peut durer ». C'est peu dire que le Directoire a été dépeint dans des tons crépusculaires – et ce, depuis le coup d'État qui y a mis fin. Banqueroute financière et défaites militaires, corruption et déliquescence des mœurs, dilution du lien civique, décomposition d'une société rongée par les inégalités, insécurité généralisée... rien ne manquait au tableau d'une faillite de l'État sur fond de crise de sens révolutionnaire. Au-delà du Directoire, dont bien des tares supposées ont été récusées par la dynamique de recherche née du bicentenaire de 1789 et de ses suites, le devenir d'une révolution vieille de dix ans entretient les divisions en 1799.

Terminer la Révolution : il en était question dès la prise de la Bastille, lorsqu'il était apparu que la force du peuple, nécessaire pour imposer la révolution juridique accomplie par l'Assemblée nationale, pouvait, par sa violence, en dévier le cours vers des voies incontrôlables. Les années avaient passé sans qu'une solution n'ait pu clôturer la Révolution. Pas d'issue constitutionnelle : la première, celle des 3 et 4 septembre 1791, à laquelle les constituants avaient œuvré deux ans durant, a été fragilisée en une nuit, lorsque la fuite du roi, le 21 juin 1791, en a discrédité son pivot exécutif. En revivifiant la souveraineté du peuple, la Constitution de l'an I (24 juin 1793) heurtait, quant à elle, trop d'intérêts au point d'être associée au programme de « la Terreur » lors même qu'elle n'avait pas été appliquée par le gouvernement révolutionnaire.

Enfin, la Constitution de l'an III (22 août 1795), en rythmant la vie de la nation par l'élection (renouvellement annuel d'un tiers des députés et d'un directeur sur cinq), entretenait la compétition entre des partis antagonistes (conservatisme catholique ; républicanisme libéral, technicien et autoritaire ; démocratie radicale, représentative et fraternelle). D'où un double risque : d'une part, un décalage dans la ligne politique, synonyme de blocage institutionnel, entre le législatif (Conseils des Cinq-Cents et des Anciens) et le Directoire exécutif ; d'autre part, une succession d'alternances, non seulement attentatoires à la continuité des politiques mais encore propices à la dramatisation car les républicains libéraux s'accrochent au pouvoir en dénonçant le danger de la contre-révolution ou le chaos d'une relance révolutionnaire. En restaurant le filtre d'une distinction censitaire puisque le

seuil d'une contribution fiscale équivalente à trois journées de travail distingue les citoyens électeurs des simples « nationaux » non votants, la Constitution de l'an III par ses élections à deux degrés devait amortir ces secousses. En vain : elles se règlent par des coups d'État, avec le concours de l'armée, selon une apparente politique de bascule, tantôt contre la droite (18 fructidor an V, 30 prairial an VII), tantôt contre la gauche (22 floréal an VI). Dès lors, le régime se fige dans ses rituels et certitudes quand bien même, dans les départements, le recul de la participation électorale, le refus des fonctions publiques et le non-respect du calendrier républicain et des fêtes civiques signalent à l'envi l'échec du Directoire à maintenir un lien politique minimal pour assurer son autorité.

Pourtant, durant l'automne 1799, on veut encore croire à une solution constitutionnelle. Autour de Sieyès, tête pensante des débuts de la Révolution et devenu directeur, se regroupent des révisionnistes, soucieux d'amender le dispositif pour en accentuer les bases posées quatre ans plus tôt, et forts de leurs positions d'influence au sein des Conseils ou de l'Institut national des sciences et des arts. Mais la Constitution de l'an III est ainsi faite qu'il est plus aisé de l'immoler constitutionnellement que de la modifier. Il faudra donc forcer les choses, or Sieyès n'a rien d'un chef entreprenant dans l'action. D'ailleurs, la volonté de renforcer l'exécutif bute sur les contours à lui donner. En revenir à la concentration et à l'incarnation monarchiques signerait la sortie de la République, ce que nul ne souhaite en dehors des royalistes, chassés des lieux de pouvoir depuis 1797. Une nouvelle organisation collégiale exposerait à se déchirer encore et toujours

entre rivaux, et comment envisager la stabilité au sommet alors même que la Révolution a usé ses leaders successifs, qu'il s'agisse de Mirabeau, du triumvirat Barnave-Lameth-Duport, des figures de la Gironde puis de la Montagne, et des 13 directeurs – seul Barras s'étant perpétué à force d'intrigues ?

Bien qu'altérée par le 9 Thermidor (27 juillet 1794), qui vit la chute de Robespierre, la Révolution n'est pas moribonde comme le manifestent la vitalité des cercles constitutionnels – quoiqu'entravés à Paris –, les banquets civiques et les plantations d'arbres de la liberté. Face aux périls que court la République, des représentants néojacobins au sein des Conseils ont fait adopter des mesures énergiques, quitte à durcir les clivages : les contribuables les plus riches sont soumis à un emprunt forcé (28 juin et 6 août 1799) ; des listes de ci-devant nobles et de parents d'émigrés sont dressées par les administrations locales des départements en état de troubles, selon la loi du 24 messidor an VII (12 juillet 1799) qui menace ces « otages » d'avoir à indemniser les victimes d'actes de brigandage, voire de les déporter. Il est vrai qu'une partie du Sud-Ouest est entrée en insurrection – celle-ci étant toutefois brisée en août –, et que la guerre civile s'est rouverte dans l'Ouest, signalée par des raids chouans au Mans et à Nantes (15 et 20 octobre 1799).

C'est dire qu'au fond, la consolidation post-révolutionnaire et la réconciliation nationale passent par l'acceptation des conquêtes tant sociales que territoriales par ceux qui en ont payé le prix (les nobles émigrés, le clergé réfractaire, les principautés européennes). On ne peut en effet arrêter la Révolution sans mettre un terme à la guerre – car les opérations

et leurs aléas engagent, au nom du salut de la patrie, la population dans une tension mobilisatrice propre à bousculer le cadre institutionnel – ni arrêter la guerre sans finir la Révolution. L'imprévisibilité et la radicalité des combats compromettent la recherche d'une solution diplomatique à laquelle travaillent néanmoins depuis 1795 des responsables tel le député Jean-François Reubell, acquis à une politique de puissance. En tout état de cause, la paix doit être victorieuse ; une défaite entraînerait l'extirpation de la Révolution, comme le laissent augurer la déclaration de Vérone du comte de Provence, revendiquant le trône en tant que Louis XVIII depuis juin 1795, et la sanglante réaction en Italie dans le sillage de la chute de ses républiques face aux Austro-Russes et aux insurrections cléricales et populaires en 1799.

II. – Déjà Bonaparte perçait sous le Directoire

Le cours même de la Révolution a dessiné un horizon national et martial, aboutissement de la promotion de l'armée comme rempart de la République et sanctuaire vivant de ses valeurs. Plusieurs de ses chefs jouissent d'une réputation et de réseaux propres à fixer la confiance et la popularité. Sieyès, en quête d'un sabre pour imposer une révision de la Constitution, sous-estime cette maturation politique des généraux. L'épée sur laquelle il comptait a été brisée avec la mort de Joubert, à Novi, le 15 août 1799. Les victoires de Zurich, le 26 septembre, et de Casticum, en République batave, le 6 octobre, rétablissent toutefois la situation, en contrant la menace russe, au moment